

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240402_21
Référence Nomenclature n°8.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle relations citoyennes et attractivité territoriale

Service en charge : Affaires Scolaires, Réussite Educative

OBJET : Organisation du Temps Scolaire

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles D.521-10, D.521-12 ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2018-167 du 22 mai 2018 ;

Vu la position exprimée par les parents d'élèves et les enseignants dans le cadre de la consultation effectuée lors des Conseils d'écoles.

Considérant la sollicitation de la Ville de Firminy auprès de la Direction Des Services Départementaux de l'Education Nationale, pour une dérogation de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée 2018.

A Savoir : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30/11h30 et de 13h30/16h30.

Considérant la nécessité de statuer de nouveau sur l'organisation du temps scolaire à compter du 1^{er} septembre 2024 et pour les années à venir.

Considérant qu'après consultation des Conseils d'écoles, la position exprimée est favorable à 99% pour le maintien de la semaine en 4 jours.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le maintien de l'organisation scolaire de la Commune sur 4 jours,
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter une dérogation d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024 et pour les années à venir, auprès des services de l'Education Nationale.
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

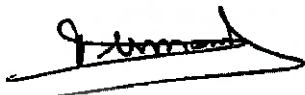
COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240402_21
Référence Nomenclature n°8.1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** le maintien de l'organisation scolaire de la Commune sur 4 jours.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une dérogation d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024 et pour les années à venir, auprès des services de l'Education Nationale.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

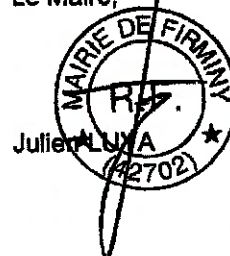
Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 02 Avril 2024

Le Secrétaire de Séance,



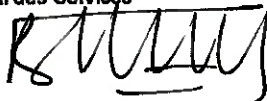
Jean-Claude DUMOND

Le Maire,



Julien LUYA
(42702)

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 03.04.24
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAID



Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.



COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240402_21
Référence Nomenclature n°8.1

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 02 AVRIL 2024

Organisation du Temps Scolaire

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 26 Mars 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 02 Avril 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis (à partir de 19 h 01), Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 18 h 30), M. CHANUT Robert (à partir de 18 h 35), M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. VALLER Daniel, Mme BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie (jusqu'à 20 h 30), M. DUMOND Jean-Claude, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS :

M. CELLE Denis (jusqu'à 19 h 01) à Mme MOUNIER Béatrice, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 18 h 30) à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CHANUT Robert (jusqu'à 18 h 35) à M. LEVET Vincent, M. TABELLION Patrick à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme ROCHE PINEL Arlette à Mme CAMOSSO Jacqueline, Mme FILLOUX Tiffanie (à partir de 20 h 30) à Mme Laëtitia GUILLOT, Mme PORTAILLER Chantal à M. MADO Patrick.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUMOND Jean-Claude

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

